

COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE MAURIENNE VANOISE
DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 1^{er} octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 1^{er} octobre à 20 heures 30, le Conseil communautaire dûment convoqué s'est réuni au siège de la Communauté de communes sous la Présidence de Monsieur Christian SIMON.

La convocation a été envoyée en date du 24 septembre 2025.

Présents : Jacques ARNOUX, Patrick BOIS, Stéphane BOYER, Natacha BRENIER, Jean-Marc BUTTARD, Yann CHABOISSIER, François CHEMIN, Eric FELISIAK, Humberto FERNANDES, Gilles MARGUERON, Denise MELOT, Jacqueline MENARD, Laurence PETINOT-GAGNIERE, Jean-Claude RAFFIN, Maryvonne ROBIN, Christian SACCHI, Thierry THEOLIER, Jérémy TRACQ, Pierre VALLERIX (suppléant de Roland AVENIERE).

Absents : Agnès BALZER, Stéphane BECT, Maurice BODECHER, François CAMBERLIN, Christian CHIALE, Nathalie FURBEYRE, Marc KONAREFF, Erica SANDFORD, Karin THEOLIER.

Procurations : Stéphane BECT à Gilles MARGUERON

François CAMBERLIN à Jacqueline MENARD

Nathalie FURBEYRE à Jacques ARNOUX

Erica SANDFORD à Natacha BRENIER

Karin THEOLIER à Thierry THEOLIER



Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 20

Nombre de pouvoirs : 05

Nombre de votants : 25

Monsieur Yann CHABOISSIER a été désigné secrétaire de séance.

Objet : Action sociale d'intérêt communautaire

- Acquisition d'un bien immobilier (bâtiment et terrains)

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jonathan PASCAL, Chargé de projets développement territorial « Vivre en montagne » au sein de la CCHMV et recruté dans le cadre du programme européen ALCOTRA 2021/2027.

Monsieur PASCAL rappelle les compétences à ce jour de la CCHMV en matière d'actions sociales et notamment tout ce qui a trait à l'enfance jeunesse et la parentalité. Il indique que ces missions sont exercées au quotidien par le CIAS Haute Maurienne Vanoise.

Il expose le projet de la réalisation prochaine d'un diagnostic des locaux à destination des enfants et jeunes du territoire dont les locaux exploités par le CIAS HMV.

A court terme, en lien avec les difficultés s'agissant du bâtiment « Maison des jeunes » localisé à Modane et qui abrite le service jeunesse 11/17 ans ainsi que la Structure Information Jeunesse (locaux sur 3 étages, situation en bord de route, vétusté du bâtiment), il est fait état des échanges intervenus ces derniers mois avec SNCF Immobilier, propriétaire d'un bâtiment « anciennement centre aéré » localisé à Modane. Ce bâtiment apparaît opportun pour améliorer l'accueil des jeunes du territoire par sa configuration et sa proximité immédiate du collège « La Vanoise ».

SNCF Immobilier est disposée à céder le bâtiment et les terrains adjacents pour un montant de 200 000.00 euros à condition que sa destination soit à vocation sociale.

Ce bien (bâtiment et terrains adjacents) répond aux besoins exprimés par la CCHMV et son CIAS.

Monsieur le Président invite l'assemblée à délibérer afin de se prononcer sur cette acquisition et poursuivre les réflexions en lien avec le projet.

**Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **Autorise** l'acquisition, dans le cadre du projet à vocation sociale présenté ci-avant, du bien immobilier propriété de SNCF Immobilier situé à Modane (bâtiment « anciennement centre aéré » et terrains adjacents) pour un montant de 200 000.00 euros ;
- **Précise** que le bâtiment est édifié sur la parcelle cadastrée C169 d'une surface de 295m2 située lieu-dit « Le Crozet » ;
- **Précise** que les terrains adjacents au bâtiment correspondent aux parcelles cadastrées C170 (272 m2) et C3500 (2282m2) situées lieu-dit « Le Crozet » ;
- **Autorise** Monsieur le Président, ès-qualités, à conclure et signer tous les actes (compromis de vente, acte notarié, constitution de servitudes, actes rectificatifs et/ou complémentaires permettant son application...) avec le propriétaire actuel et à s'acquitter des frais d'acquisition ;
- **Charge** Monsieur le Président et le comptable public assignataire de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Conseil communautaire en séance de ce jour.
Pour copie conforme, Modane, le 06 octobre 2025.

Le Président
Christian SIMON

